

E - Journal KINSHASA

30
juin
2023

Hebdomadaires, 4^e Année, Juin 2023, Nouvelle série n°215

Nous sommes très présent sur les réseaux sociaux



Nation

4 FABRICE LUSINDE RÉHABILITÉ DANS SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nation

6 JEAN CLAUDE VUEMBA DÉMISSIONNE DE LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE



5

Pour éviter les dérapages, le CSAC adopte la directive de réglementation de la campagne électorale dans les médias !

11

GODARD MOTEMONA ET BANA KIN HONORENT PAPA WEMBA

22

Ferré Gola a fait carton plein au SDM

BONNE FÊTE DE L'INDÉPENDANCE ET DE CENTENAIRE DE KINSHASA

Le 30 juin 2023, la République Démocratique du Congo (RDC) totalisera 63 ans depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale.

Cette date n'est plus malheureusement célébrée avec faste. Depuis plus de 20 ans, toujours le même rituel et les mêmes discours qui tranchent nettement avec les réjouissances populaires auxquelles renvoyaient souvent cette date mémorable.

Le message à la nation du Président de la République prononcé à cette échéance, cristallise désormais l'intérêt général sur un de méditation qui commence à devenir ennuyeux.

Dans la foulée, d'autres déclarations émanant des Chefs des institutions et autres responsables politiques se relayent sur la chaîne nationale ramenant cette date historique aux seules déclarations politiques.

La belle époque des défilés sur le boulevard du 30 juin et, plus près de nous, sur le boulevard Triomphal, est bien lointaine.

Au lendemain du prochain 30 juin, la ville de Kinshasa totalisera 100 ans d'existence depuis qu'elle est devenue capitale par décret Royal du 1er juillet 1923. Des manifestations culturelles et scientifiques vont, pendant un mois, meubler cet anniversaire.

Plusieurs manifestations sont, en effet, programmées notamment la remise d'une clé de la ville au Président de la République, le baptême ainsi que l'exposition d'un ouvrage de survol des 100 ans de Léopoldville (1923-1966) et de Kinshasa, partant de 1966 à nos jours.

Peu avant les deux célébrations historiques, la ville honorera les pêcheurs, le 24 juin, à la cité des pêcheurs à Kinkole, dans la périphérie Est, à travers la sempiternelle fête des poissons.

Toujours à cette date, l'opposition sera à la place Sainte Thérèse pour un grand meeting et, dans la soirée, deux leaders vont s'affronter à distance, de part et d'autre du fleuve Congo, en l'occurrence, Roga Roga et Ferré Gola. Ce dernier, ancien sociétaire de Wenge Musica MM, entend entrer dans l'histoire en défiant le Stade des Martyrs (80.000 places).

Une gageure pour Jésus de Nuances plus que jamais

déterminé à faire bouger les lignes dans un contexte musical rythmé par une concurrence rude et âpre. Il aura cependant maille à partir avec d'autres leaders de sa génération en passe de se produire à cette échéance à l'instar de Didier Lacoste annoncé vers la Tshangu. Un duel en perspective pour ces deux anciens collègues ayant aiguillé jadis leur talent aux côtés de Werrason.

Sur le plan politique, la semaine va s'ouvrir avec le dépôt des candidatures à la députation nationale. L'enregistrement des futurs candidats à ce niveau de scrutin est fixé du 26 juin au 15 juillet 2023.

Entretemps, les parlementaires sont en vacances, sans avoir traité la fameuse loi Tshiani dite de «Père et de Mère» qui continue à faire jaser dans l'opinion.

Bonne fête de l'indépendance à tous.

HC Jean-Pierre EALE IKABE

E-Journal

Agence Temps Libre (ATL)

Fondateur

Jean Pierre Eale Ikabe

Tél. : 0999947441/0997298314

Directeur de publication délégué

Herman Bangi Bayo

Tél. : 0997298314/0824540759

Equipe de rédaction :

Jean Pierre Eale Ikabe, Herman Bangi Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, Socrate Lokondo, Mandela Lokondo

Design: Gaims

Infographie : Sacha Eale

Administration : Roger Nsita

Déléguée commerciale : Patience Bidi

Relations publiques : Trésor Empole

e-mail : agencetempslibre@gmail.com

Site web : www.e-journal.com

Siège : avenue du Stade N°1, Quartier Administratif/ Territoire de Kasangulu

Dépôt légal N° 09629571

Représentant espace Schengen

Celio Van NDAYE 0033749299540

FATSHI PROMET D'ÊTRE AU STADE POUR LE MATCH DÉCISIF



A lors que le groupe I des éliminatoires de la CAN 2024 connaît un autre tournant, les dernières rencontres se doivent très décisives. Pour sa part, le président RD-congolais Félix Tshisekedi, sera au stade en septembre prochain pour booster les siens. Les léopards de la RDC affronteront lors de cette dernière journée le Soudan.

Après la belle affaire des léopards, dimanche 18 juin, face au Gabon (2-0), le Chef de l'État Félix Tshisekedi a tenu lui-même à les encourager. À la cité de l'Union africaine,

Félix Tshisekedi a rassuré l'équipe du soutien total du gouvernement. Après cette victoire, la RDC tient son destin en main. Deuxième du groupe I avec 7 points, derrière la Mauritanie 8 points ; les léopards n'auront besoin que d'un nul face au Soudan pour se qualifier. Le classement

à l'issue de la 5^{ème} journée se présente comme suit : Mauritanie 8 points, RDC 7 points, Gabon 7 points et Soudan 6 points.

Espérant KALONJI



FABRICE LUSINDE RÉHABILITÉ DANS SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL



décision afin de la formaliser.

Pour rappel, la suspension du DG Fabrice Lusinde fait suite aux séances plénières du 7 et 10 avril 2023 de l'Assemblée nationale dans lesquelles il était censé répondre à une question orale avec débat sur la problématique de la desserte de l'électricité en RDC.

Nonobstant les explications fournies par le concerné qui en a profité pour faire état des efforts entrepris sous son égide pour redresser la Snel, les députés nationaux ont fini par obtenir sa révocation pour incompétence et inefficacité dans la gestion de cette entreprise publique.

La décision de la Ministre du Portefeuille Adèle Kayinda est venue, comme qui dirait, remettre le DG Fabrice Lusinde dans ses droits tout en le rétablissant dans son honneur gratuitement bafoué pour des intérêts mesquins.

ANDEMA

C'est un véritable retournement de la situation que vit, depuis quelques heures, la Société Nationale d'électricité (Snel) à la suite de la réhabilitation de son Directeur Général Fabrice Lusinde frappé d'une mesure de suspension depuis le 18 avril 2023. Cette réhabilitation presque inespérée est le fait de la Ministre du Portefeuille Adèle Kayinda, celle-là même qui l'avait suspendu.

Dans sa dernière correspondance adressée au PCA de la Snel, la Ministre lui a demandé de convoquer un Conseil

d'Administration afin de statuer sur la levée de l'empêchement ayant frappé injustement le Directeur Général. Une requête qui, selon elle, est en conformité avec les dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et des statuts régissant la Snel.

Et pour être conséquente envers elle-même, la Ministre du Portefeuille a, par ailleurs, exhorté le Conseil d'administration à tenir une Assemblée Générale en vue de prendre acte de sa

POUR ÉVITER LES DÉRAPAGES, LE CSAC ADOPTE LA DIRECTIVE DE RÉGLEMENTATION DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DANS LES MÉDIAS !

Mercredi, 21 juin 2023-Avec la vitesse de croisière que vient de prendre la machine électorale, les institutions de la République jouent leur partition, chacun dans le champ de ses prérogatives, afin que l'ordre soit de mise. C'en est le cas du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) qui vient de se doter d'un texte important, à savoir : la directive sur la campagne électorale à travers les médias.

Ce document de soixante-dix articles, adopté en plénière, mercredi 21 juin 2023, reprend notamment les règles relatives à la déontologie, les normes sur la répartition du temps d'antenne des candidats, les responsabilités des médias et les sanctions que le CSAC va appliquer en cas de dérapage.

Par ailleurs, au cours de cette même plénière qui a réuni la grande majorité des hauts conseillers (12 présents sur les 15), le CSAC a finalement levé la sanction contre la chaîne CML13 TV et pris une



sanction de privation d'antenne de 30 jours contre M. Peter Tiani de Perfect TV. Pour le rapporteur adjoint, Serge Ndjibu, les acteurs de la chaîne CML13 TV ont coopéré.

« On a noté dans leur chef une attitude positive à faire évoluer les choses. Une amende honorable, mais aussi lorsqu'ils se sont présentés après invitation du secrétariat d'instruction, ils ont fourni leurs moyens de défense tout en reconnaissant les erreurs commises et en promettant de s'amender

», a-t-il argumenté.

En même temps, il a déploré, dans le chef de certains journalistes, des attitudes qui visent à vilipender l'autorité de régulation et à ne pas collaborer. Ce qui ne laisse pas d'autre choix que l'application stricte de la loi tout qui fait appel à des sanctions.

A ce sujet, Serge Ndjibu a souligné que l'instance de régulation des médias entend poursuivre, sans désespérer, son travail de régulateur.

« Un travail qui ne peut être dicté, ni par des humeurs de gens, ni par

des forces extérieures, car la vision du CSAC est clairement définie dans la loi qui fonde cette institution et qui lui assigne ses missions », a-t-il déclaré.

C'est en réalité, une réponse cinglante à la campagne de sape, du reste sans succès, menée depuis un certain moment par des individus sans vergogne, notamment sur la toile, tendant à faire croire à l'opinion une division au sein du CSAC dans l'approche de la rigueur sur la régulation des médias en RDC.

C'est ainsi qu'au-delà de son caractère public, la plénière de ce mercredi a été fortement médiatisée et le rapporteur adjoint s'en est expliqué en ces termes : « Il fallait inviter la presse pour quelles voient que les choses ne se passent pas comme elles avaient été présentées, comme si lors de la plénière du CSAC, il s'est agi de deux groupes sur un ring de boxe, non ».

Cellule de communication du CSAC

JEAN CLAUDE VUEMBA DÉMISSIONNE DE LA PRÉSIDENTENCE DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE



Un vent malsain de déstabilisation déferle, depuis que l q u e s semaines, dans les Assemblées provinciales de Kinshasa et du Kongo central en proie à des frondes parlementaires visant les têtes de leurs présidents respectifs poussés, bien malgré eux, à la porte de sortie.

Si dans la ville-province de Kinshasa, la motion de déchéance initiée contre le président Godé Mpyoi tarde à produire ses effets car n'ayant pas encore été soumise au vote suite à l'absence du concerné, au Kongo central, c'est un tout autre scénario.

Les informations en provenance de la ville portuaire indiquent que la fronde orchestrée contre Jean Claude Vuemba a fini par avoir eu raison de ce dernier. Le président de l'Assemblée provinciale du Kongo Central qui faisait déjà

l'objet d'une pétition de retrait de confiance signée par 30 de ses collègues députés provinciaux, s'est finalement décidé de démissionner de son poste.

Président de l'Assemblée provinciale du Kongo central, Jean Claude Vuemba s'est présenté, ce vendredi 23 juin 2023, à la questure de cet organe délibérant pour y déposer officiellement sa démission.

Dans sa lettre de démission, l'élu de Kasangulu récuse la démarche amorcée par les initiateurs de la pétition visant sa déchéance, « sans aucun respect des textes légaux régissant la fonctionnement de notre Assemblée provinciale ».

En conflit ouvert avec ce groupe de députés provinciaux, il a cru bon de sauver son honneur en sortant par la grande porte. « Durant toute ma vie, je me suis battu

avec abnégation, détermination et constance pour le pluralisme et la Démocratie (...) J'ai servi avec amour et patriotisme notre province le Kongo Central. J'ai restauré la paix sociale et la sérénité que personne n'ignore », écrit-il dans sa lettre.

Il estime, par ailleurs, que la « fronde non justifiée » menée à son encontre crée un climat malsain qui l'empêche de remplir dorénavant ses tâches de Président de l'Assemblée provinciale.

Et comme pour lier la parole à l'acte, Jean Claude Vuemba aurait remis à la questure, devant témoins, le marteau de commandement, les clés de contact du véhicule de fonction, les micros et autres biens appartenant à l'Assemblée provinciale.

D'après certaines indiscretions, le désormais président honoraire de l'Assemblée provinciale du Kongo central serait victime de ses bonnes relations avec Moïse Katumbi, aujourd'hui en disgrâce vis-à-vis du pouvoir en place.

Le fait d'évoluer en marge de l'Union sacrée pour la nation (USN), famille politique du Chef de l'Etat, dont il n'a jamais signé la Charte d'adhésion, n'aura pas non plus plaidé en sa faveur...

ANDEMA

LE FRANC CONGOLAIS POURSUIT SA DÉGRINGOLADE FACE AU DOLLAR

Cela fait plusieurs semaines depuis que le marché de change s'est rebellé, alimentant la psychose et la spéculation.

Un dollar qui s'échangeait récemment contre 2.300FC, vient de passer à la vitesse supérieure en se négociant désormais autour de 2.400FC, voire 2.500FC. Une aubaine pour les cambistes qui manipulent désormais à leur guise le taux de change.

En atteignant des seuils jamais soupçonnés, la monnaie américaine consolide, par le fait même, son statut de monnaie refuge avec toutes les conséquences que cela implique sur la stabilité du cadre macro économique.

L'une des conséquences fâcheuses est sans doute l'inflation due à la dépréciation continue du



Franc congolais. Le pouvoir d'achat de la population en subit le contrecoup avec, en sus, la hausse vertigineuse des prix des denrées de première

D'où l'exhortation faite au gouvernement d'être plus responsable dans le choix des options économiques visant à stabiliser la monnaie nationale.

« **L'UNE DES CONSÉQUENCES FÂCHEUSES EST SANS DOUTE L'INFLATION DUE À LA DÉPRÉCIATION CONTINUE DU FRANC CONGOLAIS. LE POUVOIR D'ACHAT DE LA POPULATION EN SUBIT LE CONTRECOUP AVEC, EN SUS, LA HAUSSE VERTIGINEUSE DES PRIX DES DENRÉES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ET DES SERVICES** »

Aux opérateurs économiques, aux acteurs politiques, sociaux et autres, de regarder dans la même direction avec un élan patriotique pour arrêter la spirale de la fluctuation du taux de change.

ANDEMA

nécessité et des services, y compris ceux des transports.

Message de la 60ème Assemblée Plénière de la CENCO **POUR DES ÉLECTIONS CRÉDIBLES** **PEUPLE CONGOLAIS, RÉVEILLE-TOI** **DE TON SOMMEIL !**

Préambule

Nous, Cardinal, Archevêques et Evêques, membres de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), avec les autres fidèles de l'Eglise-Famille de Dieu en RD Congo, avons célébré dans la joie et l'enthousiasme, à Lubumbashi du 4 au 11 juin 2023, le 3ème Congrès Eucharistique National autour du thème « Eucharistie et Famille ». A l'issue de ce grand événement de la foi, nous nous sommes réunis en Assemblée Plénière Ordinaire du 19 au 22 juin 2023. Mus par la sollicitude à l'égard du Peuple congolais dont nous avons la charge pastorale, nous nous sommes penchés, entre autres, sur la situation socio-pastorale qui prévaut dans notre pays.

Il sied de rappeler que « Depuis son



indépendance, le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des Institutions et de leurs animateurs » (Constitution, Exposé des motifs, §1). Ayant trop souffert et étant victime de tant de guerres à lui imposées, le Peuple congolais veut la paix, la justice et ainsi travailler au progrès de son pays.

Nous sommes convaincus que la stabilité de notre

pays et le bien-être de sa population passent notamment par des élections libres, inclusives, transparentes, apaisées. Et ce, à tous les niveaux.

CONSTATS

Situation sécuritaire

Nous apprécions à leur juste valeur les initiatives diplomatiques, politiques et militaires du Gouvernement congolais pour ramener la paix sur toute l'étendue de notre pays. Nous saluons particulièrement la bravoure et le patriotisme de nos

Forces Armées, malgré les conditions de travail difficiles.

Cependant, la persistance et l'aggravation de l'insécurité, surtout dans la partie Est de notre pays, ainsi que la

multiplication des groupes armés nous préoccupent au plus haut point. Avec la résurgence du M23, soutenu par le Rwanda, une partie du Territoire national échappe au contrôle de nos forces armées depuis plus d'une année.

Dans le même registre, nous assistons, dans la partie Ouest de notre Pays, à l'apparition et à l'extension de la milice Mobondo qui sème la terreur jusqu'aux portes de Kinshasa, la Capitale. A cela s'ajoute, en milieux urbains, l'activisme de la « Brigade Spéciale

de l'UDPS, Force du Progrès » (BSU), opérant comme une milice, visiblement entretenue, qui collabore parfois avec la police pour traquer les adversaires politiques et d'autres paisibles citoyens portant un regard critique sur la gouvernance actuelle du pays.

Fort malheureusement, nos recommandations relatives à la reconsidération de l'état de siège, la réduction du train de vie des Institutions pour donner plus de moyens à nos Forces armées, et au renforcement de la cohésion nationale, n'ont pas été prises en compte cf. L'heure est grave. Notre Pays est en danger ! [cf. Néh 2,17]. Déclaration de l'Assemblée Plénière extraordinaire de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) sur la situation sécuritaire du pays, du 09 novembre 2022, n°8-9].

Le processus électoral

A propos du processus électoral, la CENCO reconnaît les efforts du Gouvernement et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), tant dans la publication du calendrier électoral que dans la constitution du fichier électoral, dans les délais plus brefs que les cycles électoraux passés.

Toutefois, ces avancées ne suffisent pas pour l'organisation des élections réellement crédibles, étant donné les inquiétudes suivantes:

- l'inexistence d'un cadre de concertation tripartite (Majorité, Opposition, Société Civile), idéal pour clarifier la problématique des Centres d'Inscriptions (CI) qui n'ont pas été retrouvés sur terrain, la question des matériels électoraux sensibles détenus par des personnes non qualifiées, la situation de l'exhaustivité des données des Centre d'Inscription ayant connu des dysfonctionnements.
- l'absence d'une contre-expertise crédible par un organisme international spécialisé pour auditer le fichier électoral.

Le refus par la CENI de répondre favorablement à ces deux pertinentes demandes prouve à suffisance que le processus électoral est mal engagé.

Climat politique tendu

Les premiers gestes du Président de la République en 2019 étaient porteurs d'espoir pour un Etat de droit, notamment l'ouverture de l'espace politique et médiatique, la libération des prisonniers politiques et le retour au pays des exilés.

Malheureusement, nous observons aujourd'hui un recul déplorable caractérisé par la répression violente des manifestations de l'Opposition, la restriction de la liberté de mouvement des opposants, des tentatives de projets de lois discriminatoires, l'instrumentalisation de la justice et les arrestations arbitraires.

L'intolérance politique s'observe aussi dans la sphère des fanatiques violents qui s'attaquent au grand jour aux adversaires politiques et à ceux qu'ils accusent d'être proches d'eux. En témoignent les actes de violence et d'intimidation contre nous, Evêques membres de la CENCO lors de notre visite pastorale à Kasumbalesa, le dimanche 18 juin 2023.

Nous condamnons toutes ces pratiques inacceptables et rappelons que nous tenons aux élections inclusives. A ce propos, le Peuple n'acceptera pas un empêchement purement politique de qui que ce soit de se présenter comme candidat aux élections. Il faut lui laisser la liberté de faire le choix de ses dirigeants, conformément à la Constitution.

RECOMMANDATIONS

Au Peuple congolais

Les élections nous donnent le pouvoir de renouveler la

confiance aux animateurs des Institutions qui ont bien servi le pays, mais aussi de sanctionner tous ceux qui ont mal géré en servant leurs propres intérêts. Face aux nouveaux candidats, privilégions les critères objectifs de compétence et de probité morale.

Prenons donc conscience de notre responsabilité en tant que souverain primaire en disant :

- Non aux opportunistes qui changent de camps à la recherche des intérêts personnels !
- Non à ceux qui prennent comme suppléants les membres de leurs familles !
- Non à ceux qui postulent à tous les niveaux !
- Non aux tribalistes et aux népotistes !
- Non à l'achat de consciences !

Sachons que l'acte que nous allons poser le jour des scrutins est décisif pour l'avenir de notre pays. Compte tenu des expériences malheureuses des cycles passés, ne quittons pas les Bureaux de vote tant qu'on n'aura pas affiché les résultats.

Avec l'affichage des résultats au niveau des bureaux de vote, nous aurons déjà une idée claire des gagnants. La CENI n'aura d'autres choix que de les confirmer. Au cas contraire, ce serait une haute trahison et n'attendons pas une autre instance pour nous remettre dans nos droits. Nous avons le pouvoir constitutionnel (cf. Article 64) nous permettant d'imposer pacifiquement la vérité des urnes.

A ce niveau, la contribution de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) est d'accompagner ce processus avec une mission d'observation électorale conjointe avec l'Eglise du Christ au Congo (ECC). Bien entendu, cet accompagnement n'aura de sens que si la CENI donnait un minimum de garantie de transparence. Autrement, nous n'allons pas nous aligner.

Au Gouvernement

Nous demandons de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens ; de protéger les frontières nationales, de veiller au respect des droits et libertés de toutes les parties engagées au processus électoral, conformément aux textes légaux.

A la CENI

De garantir la transparence des opérations de vote et de dépouillement par le respect des dispositions légales concernant la cartographie des Centres et Bureaux de vote, l'accréditation des observateurs électoraux, des témoins des partis politiques et des journalistes, la publication des listes électorales définitives, la publication des résultats provisoires des scrutins par Bureau de vote.

Aux Cours et Tribunaux

Nous exigeons le respect de l'innovation introduite dans la Loi électorale qui dispose que les juges recourent aux procès-verbaux (PV) et fiches des

résultats des Bureaux de vote et de dépouillement (BVD), mis à leur disposition par la CENI pour départager les candidats lors d'éventuels contentieux électoraux.

Aux Partis et regroupements politiques

Il incombe de préparer correctement leurs témoins et de les déployer dans les BVD afin de ne pas se présenter aux contentieux électoraux avec des résultats sans soubassements.

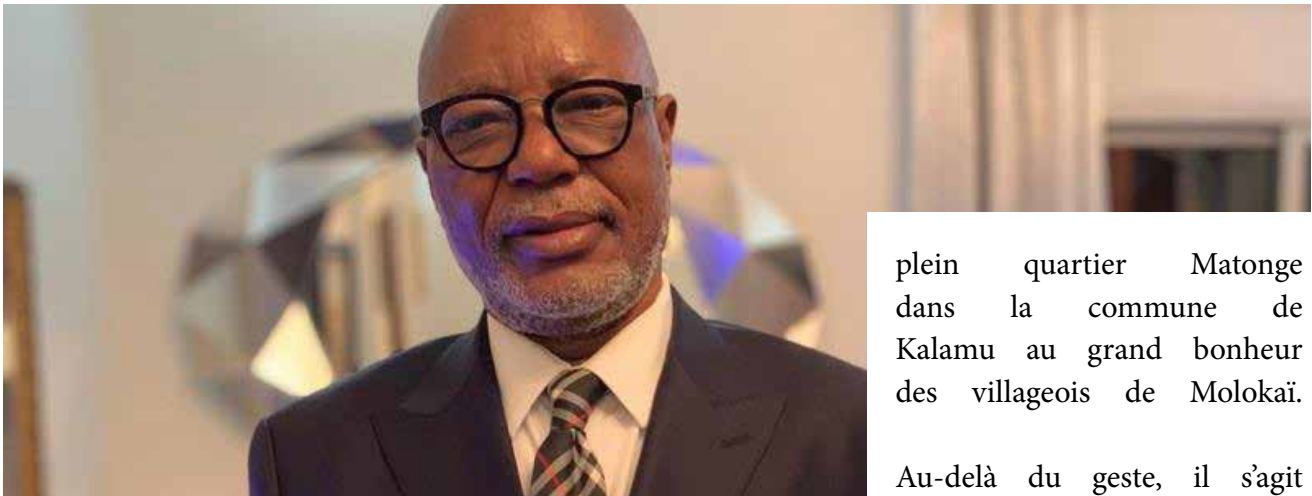
Conclusion

Pour des élections crédibles, Peuple congolais réveille-toi de ton sommeil! Car il est temps que nous choissions nous-mêmes nos dirigeants. Que personne n'achète ni ne corrompe notre conscience. A six mois des échéances électorales, nous nous invitons tous à la vigilance sur le processus électoral. Ayant été abusés aux élections de 2018, nous devons en tirer des enseignements et nous comporter de façon conséquente pour que désormais, les Institutions à mandats électifs de notre pays soient dirigées par des personnes réellement élues.

Puisse Dieu bénir, par l'intercession de la Vierge Marie, Notre Dame du Congo, et de nos Bienheureux Marie Clémentine Anuarite et Isidore Bakanja, la RD Congo et son Peuple.

Fait à Lubumbashi, le 22 juin 2023

GODARD MOTEMONA ET BANA KIN HONORENT PAPA WEMBA



La disparition brutale du Patron de Viva la Musica, le 24 avril 2016, au Festival des musiques urbaines d'Anoumabo en Côte d'Ivoire, n'a jamais été digérée par de nombreux mélomanes à travers le monde.

Pour pérenniser la mémoire

de cette icône de la musique congolaise, l'association Bana Kin présidée par le vice-ministre provincial des Mines, Godard Motemona, a prit l'option d'ériger un buste en son honneur.

La sculpture sera installée sur l'avenue du Stade, en

plein quartier Matonge dans la commune de Kalamu au grand bonheur des villageois de Molokaï.

Au-delà du geste, il s'agit de marquer d'une pierre blanche l'ensemble de l'oeuvre monumentale de cet artiste hors pair.

De plus amples détails dans nos prochaines livraisons.

E journal

HORAIRE DES DÉPARTS ET ARRIVÉS À L'AÉROPORT DE NDJILI

	Entebbe (EBB)	07:10	atterri	Uganda Airlines	UR600
	Johannesbourg (JNB)	07:30	atterri	ASKY Ethiopian Airlines Ethiopian Airlines	KP 71 ET 1016 ET 1016
	Mbuji-Mayi (MMI)	12:05	inconnu	CAA	BU 1415 X1 488
	Addis-Abeba (ADD)	12:10	atterri	Ethiopian Airlines ASKY Zambia Airways	ET 841 KP 1015 ZN 5841
	Istanbul (IST)	12:38	atterri	CMA CGM AirCargo	2C6156
	Elisabethville (EBM)	13:20	atterri	Congo Airways	82224
	Nairobi (NBO)	13:20	atterri	Kenya Airways KLM	KQ 554 KL 4194
	Goma (GOM)	14:15	atterri	CAA	BU1222
	Abidjan (ABJ)	18:00	en route	Air Cote D'Ivoire	HF002
	Entebbe (EBB)	18:45	prévu	Uganda Airlines	UR680
	Brazzaville (BZV)	19:20	prévu	Air France KLM Delta Air Lines	AF 754 KL 2070 DL 8714
	Luanda (LAD)	20:15	prévu	Brussels Airlines SWISS Lufthansa TAAG United Airlines	SN 359 LX 4526 LH 5554 DT 6300 UA 9982

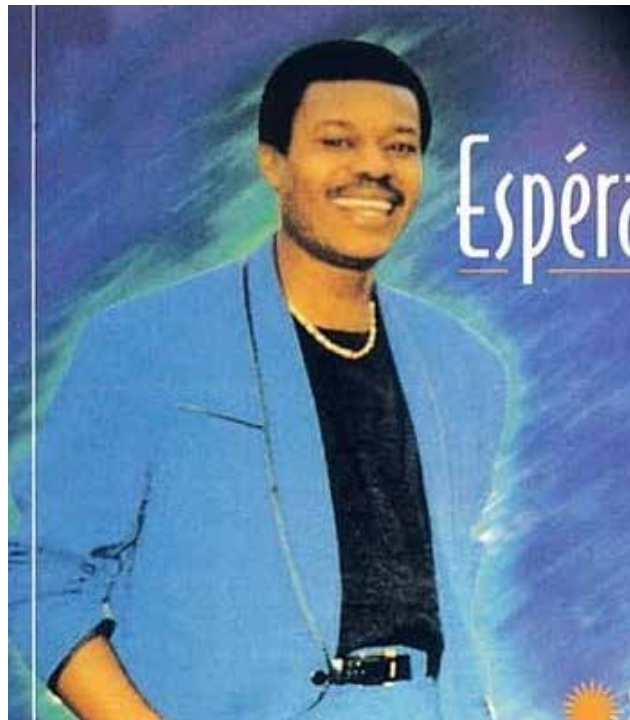
ESPÉRANT KISANGANI DJENGA, LE MORALISATEUR

Espérant Kisangani Djenga est né le 15 Janvier 1952 à Aketi dans la Province Orientale et décédé le 12 Février 1995 à Paris à l'âge de 43 ans)

Il fait ses débuts avec ses camarades (Bosuka Boskin, Paki Lutula, Flavien Makabi, Thierry Mantuika, etc.) dans Floris, et ensuite dans Les Maps de l'Athénée de la Gombe (1968).

Espérant Kisangani connaît la renommée dans l'orchestre Tabu National de la commune de Lingwala.

A l'origine, Tabu Ley Rochereau, d'où le patronyme « Tabu » collé à l'épithète « national ». En 1967, le chanteur Tabu Ley Rochereau rassemble quelques musiciens venus de Lubumbashi pour prêter en première partie de la prestation de l'orchestre African Fiesta National. Le groupe est composé du guitariste soliste et chanteur Lolo, du chanteur Teddy, de l'accompagnateur Bruce d'origine zambienne, du bassiste Bovic qui alterne avec Johnny Bokosa et le drummer Brando. Fêré de musique pop, ce groupe est passé maître dans l'interprétation des chansons en vogue qui trônent au hit-parade euro-américain. Cette formule permet



à Tabu Ley de se déployer à travers tous les continents et de donner une dimension internationale à son orchestre. Celui-ci se prépare, du reste, à représenter la République démocratique du Congo, alors Zaïre, à l'Exposition universelle de Montréal au Canada. Avant le voyage de Montréal, en 1967, Bovic quitte le groupe suite à des démêlés avec Tabu Ley Rochereau. Il s'en va toquer à la porte de Nico Kasanda qui n'hésite pas à l'incorporer en qualité de bassiste au sein de African Fiesta Sukisa. Après Montréal, la bande à Lolo fausse compagnie à Tabu Ley ; et, profitant de

l'escale de Bruxelles, ces musiciens « pop » disparaissent dans la nature au grand désappointement de Tabu Ley. On les retrouvera étrangement, en 1968, filant le parfait amour avec le mécène Denis Ilosono et se produisant avec Festival des Maquisards, un orchestre truffé, en majorité, de dissidents de la formation de Pascal Rochereau. Ces transfuges passent, quelque temps chez Luambo Franco (1970-1971) et, plus aucune trace de leur présence n'est signalée. C'est à ce moment-là que Jacques Lutumba Kobi, natif de la commune de Lingwala, entreprend de remonter Tabu

National en orientant son style, cette fois, vers la rumba traditionnelle. Il bénéficie même de la bienveillance de Tabu Ley qui accepte de parrainer ledit orchestre lors de la sa sortie officielle le 15 août 1971 à la « Maison blanche ». Le discours inaugural est prononcé par la « Rocherette » Marie-Claire Saïdi, sœur du célèbre footballeur Saïdi du club lushois « TP. Englebert » ou « Mazembe ». Jacques Lutumba, ancien membre du comité d'honneur de l'orchestre ZaïkoLanga Langa avec Joseph Kileba et Maurice Mafuta, quitte, donc, ledit comité et relance l'orchestre Tabu National.

En 1971, Kisangani Espérant évolue ainsi, au sein de l'orchestre Tabu National en compagnie de Clément Djoboke, Djo Mabuse, chef d'orchestre et frère de Michel Djoboke, défunt joueur du « FC Himalaya » surnommé Beckenbauer ; José Ikomo Djo Djo, futur chanteur de l'orchestre Vévé ainsi que Antoine Bokito Tony Dee (ancien de Los Nickelos, d'Afro Negro et de Yéyé National de Belgique) ; Bosuka Boskin à la guitare solo ;

Lutula Paki à la guitare mi-solo ; Zangilu Makiadi dit Popolipo à la guitare rythmique ; Flavien Makabi à la guitare basse, etc. Au cours de la même année (1971), le chanteur Ndombe Opetun, habitant lui aussi la commune de Lingwala, incorpore Kisangani Espérant au sein de l'orchestre Afrizam qu'il vient fraîchement de monter. Mais cette expérience n'est que de courte durée pour le chanteur Espérant Kisangani qui rejoint très vite ses camarades de l'orchestre Tabu National où il se sent dans son élément naturel. Une fois remis en selle, l'orchestre Tabu National, dans son fief se met à grappiller des fans, finissant par imposer sa présence auprès de différents jeunes musiciens qui se bousculent à son portillon. L'artiste-musicien Goyi compte parmi l'un des jeunes recrues dont la carrière connaît, grâce à cet ensemble, un fulgurant essor.

En février 1977, la notoriété de Kisangani Espérant se fait de plus en plus grande dès son intégration dans l'orchestre Viva La Musica de Papa Wemba. Chanteur remarqué aux côtés de Jadot le Cambodgien et de Bipoli, Kisangani Espérant se distingue dans l'exécution de « Mère Supérieure », une œuvre virevoltante de Papa Wemba. Cette composition procure à la mouvance de Shungu Wembadio trois distinctions de la part des chroniqueurs de musique à savoir meilleur chanson de l'année 1977 ; meilleur orchestre de 1977 pur l'ensemble Viva La Musica et révélation de l'année 1977 pour l'artiste Papa Wemba. Et il signe un tube « Beloti ».

En 1978, Espérant Kisangani,

en compagnie de Jadot et de Bipoli, quitte le groupe de Papa Wemba et monte avec eux une formation dénommée Karawa Musica. Cette tentative relativement infructueuse ramène, quelque temps après, l'artiste Kisangani Espérant dans le giron de Viva La Musica au sein duquel le chanteur déploie ses talents jusqu'en 1981. Avec six autres camarades (Evoloko Atshuamo, Dindo Yogo, Djuna Djanana, Djo Mali, Roxy Tshimpaka, Ben Nyamabo et Bozi Boziana), Espérant est à la fondation de l'orchestre Langa Langa Stars.

L'ensemble connaît un succès fou et la danse « Mbiri », symptôme du groupe, détrône toutes ses devancières. La formation, se dénommant « orchestre des 7 patrons », bouscule tout sur son passage. Des œuvres inoubliables fleurissent son répertoire, à l'exemple de « Eliyo (Evoloko) », « Dalida (Djanana) », « Jardin de mon cœur (Roxy) » et « Fleur Bakutu (Djo Mali) », Kisangani Espérant, lui-même, compose la chanson « Mbongwana » dont le retentissement est très grand. Aussi, celui-ci doit-il retourner, un moment, dans son pays afin de donner corps à certains projets. Mais, en proie à une grave maladie, Espérant Kisangani est contraint d'accorder une priorité absolue aux soins que lui prodiguent des formations médicales de la place.

Pour redémarrer sa carrière, Kisangani Espérant se replie en Europe en 1984 entre la France et la Belgique. En compagnie de Papa Wemba, Espérant sort l'album Paris Match avec des titres tels que Nitou, Bea

Wembo, Eloucha, Nefertiti, Paris Match.

Cet album a connu la participation de Reddy Amisi, Debaba, Armando Mabumbi, Nseka Huit Kilos, Juva, Helidjo Mpati, etc.

Il lance en 1986 un maxi 45 tours dénommé Nakundoli bazabolo avec deux titres Constatation et Super Linkoy. Dans l'opus, il fustige les mœurs perverses de Kinshasa.

Sur la même lancée, il met sur le marché du disque d'autres chansons comme Seringue et Mosinzo.

Une année plus tard, il largue l'album Incantation avec des titres tels que Genèse, Sainte Amelo, Bana sambo, Malu la première, etc.

Deux ans avant sa mort, en 1993, Espérant Kisangani largue l'album Que viva la musica.

De retour au pays pour relancer sa carrière, il ne saura réaliser ses projets suite aux problèmes de santé. Il décède à Paris en 1995.

Hélas, son destin est scellé et le chanteur décède à Kinshasa en 1994. Ce décès prive les mélomanes d'un personnage plein de noblesse et de dignité. En effet, le chanteur dont le sobriquet de « Prince » lui va comme un gant, laisse le souvenir d'un artiste dont la prestance sur scène en impose sur celle de tous ses confrères. Prince Espérant s'en est allé, donc, rejoindre, ses prédécesseurs dans la constellation des grandes stars de la musique congolaise moderne.

JEAN-PIERRE EALE EKABE

Du devoir de se dresser contre une 3e candidature

80 JOURNALISTES SÉNÉGALAIS ADRESSENT UNE TRIBUNE À MACKY SALL

Au Sénégal, le contexte sociopolitique tendu en lien avec la présidentielle de 2024 préoccupe les journalistes. A travers une tribune publiée sur Seneweb, quatre-vingt (80) professionnels des médias, signataires d'une tribune ont prévenu des dangers qui pourraient à nouveau hanter le Sénégal, si le Chef de l'Etat Macky Sall brigait un troisième mandat. Lire l'intégralité de la tribune.



À un peu plus de 200 jours de l'élection présidentielle du 25 février 2024, nous journalistes sénégalais, avons décidé de faire cette Tribune pour nous insurger contre une troisième candidature de l'actuel président Macky Sall. Nous avons jugé que la presse, dernier rempart de la démocratie et de l'État de droit, ne doit ni laisser la forfaiture se répéter ni participer à amplifier le débat via ses canaux. Notre responsabilité sera questionnée par l'histoire si on devrait faire le décompte des victimes et dégâts que cette candidature pourrait causer. Au nom de la liberté, de la démocratie, nous disons NON à une 3e candidature de Macky Sall.

Il y a une dizaine d'années, nous avons couvert ou suivi le déchirement inhérent à la tentative d'Abdoulaye Wade de briguer un troisième mandat. La perspective de la répétition de ce scénario, au demeurant mortifère, nous pousse à plus d'introspection. La trame du mauvais film qui avait brisé tant de vies ne nous est plus inconnue. Tout se déroule progressivement sous nos yeux, à portée de nos micros. Il nous incombe d'évaluer à quel point nous amplifions ce débat malsain qui

s'installe à travers nos médias et de le freiner avant qu'il ne soit trop tard.

Monsieur le président de la République, c'est devant nos questions insistantes que vous aviez donné l'assurance que le peuple n'aurait plus à vivre d'épisodes tragiques autour du nombre de mandats présidentiels. Alors, comment pourrions-nous admettre que vous véhiculiez vos éléments de langage par notre biais pour faire accepter auprès de l'opinion votre contradiction ?

L'enjeu est double. Il s'agit de préserver la démocratie et de ne pas permettre aux hommes qu'elle porte au pouvoir de s'amuser avec les règles du jeu quand et comme bon leur semble. Mais, surtout, réaffirmer que les journalistes ne sont pas des agents passifs face à la dérégulation de l'espace public. La tension déjà palpable va crescendo à l'approche de la prochaine échéance électorale. Nous n'avons pas à couvrir dans nos médias de nouvelles scènes de violences en estimant n'y être pour rien. Il nous faut anticiper et prendre nos responsabilités. Nous devons tout mettre en œuvre pour que les Sénégalais et les Africains qui nous regardent, qui nous lisent, et qui descendent dans la rue, ne nous tiennent pas coupables devant l'histoire. Il nous faut sortir de ce laxisme coupable. La tâche est cruciale et simple : respecter notre part du contrat social.

Du troisième mandat Dans cette optique, nous ne saurions garder le silence face à cette

volonté qui vous est prêtée, depuis plusieurs mois, de briguer un troisième mandat. Volonté que vous n'avez, au demeurant, jamais infirmée. Nous sommes dans un État de droit. Dès lors, tout le monde a l'obligation de se soumettre aux exigences de la loi. Un tel débat ne saurait donc nous laisser indifférents. Aurions-nous pensé que vous avez droit à une troisième candidature, que nous n'aurions jamais eu à mettre cette initiative en place. Mais notre conviction est que, par quelque bout que l'on puisse analyser la situation, la conclusion est la même.

Nous avons lu et entendu les juristes, y compris les vôtres. Lorsqu'une disposition constitutionnelle est claire, nous ont-ils dit, il n'y a pas lieu de l'interpréter. Encore moins de distinguer là où elle ne distingue pas. Il faut se contenter de l'appliquer dans le strict respect de la volonté du constituant. C'est un principe basique en Droit. La question qui se pose est alors de savoir si l'article 27 de la Constitution – « Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs » – signifie bien ce qu'il dispose. C'est avec un profond malaise que nous suivons ce débat que

nous pensons avoir définitivement clos depuis 2012.

Certains juristes, favorables au troisième mandat, font recours à la première partie de la disposition pour tenter de faire croire que par « mandat », il faudrait bien comprendre un « mandat de 5 ans ». Ce qui, par conséquent, voudrait dire que votre premier mandat de 7 ans n'est pas concerné. Pourtant, ces mêmes juristes qui défendent cette gymnastique – appelons-la ainsi – apprennent à leurs étudiants, dès la première année de droit, qu'il est interdit de distinguer là où la loi (ici, la Constitution) ne distingue pas. Un mandat étant un mandat, il ne faudrait pas faire la différence entre un mandat de sept ans et un autre de cinq ans. Par cette « prouesse » intellectuelle, ils ont ainsi réussi à semer le doute dans la tête de certains Sénégalais. Si le juge reste à sa place, on ne voit pas, par quelle alchimie, il pourrait réussir à valider une troisième candidature sans se substituer au constituant ; ce qui l'éloignerait de sa mission.

En effet, le pouvoir d'interprétation de la règle de droit obéit à des méthodologies bien déterminées que nous

ne saurions tous explorer. D'abord, il y a le raisonnement logique (raisonnement a pari ou par analogie, le raisonnement a contrario, le raisonnement a fortiori). Si ces raisonnements, qui font appel à la logique, ne permettent pas de surmonter les difficultés, alors on fait recours aux différentes méthodes d'interprétations. La première et la plus usitée, c'est la méthode exégétique qui privilégie la lettre tout en se référant à la volonté de son auteur ; la méthode téléologique qui met en avant l'esprit du texte et qui peut aller jusqu'à appréhender l'objectif recherché par le législateur afin de trouver une solution à son problème ; et enfin, la méthode créatrice qui est la plus audacieuse, mais qui doit être appliquée de façon subsidiaire, pour pallier l'insuffisance de la norme.

Appliquées à l'article 27, toutes ces techniques vous excluent de la course à la Présidentielle de 2024. En ce qui concerne la méthode exégétique, l'interprète doit s'en tenir au sens littéral du texte : « Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ». En cas de difficulté, il faut chercher la volonté de

l'auteur du texte, en recourant, au besoin, aux travaux préparatoires, à la lecture de l'exposé des motifs. Qui ose douter que la volonté du constituant, ou de l'inspirateur de la Constitution en l'occurrence, était d'inclure son premier mandat dans le champ de la réforme de 2016 ? Vous, qui aviez promis de faire passer votre premier mandat de sept à cinq ans ? Dans la même veine, il faut inscrire la méthode téléologique qui se fie surtout à l'esprit du texte, moins à sa lettre, qui regarde quelles étaient les finalités de la loi constitutionnelle. Là également, il faut être de très mauvaise foi pour oser soutenir que l'objectif principal de la réforme de 2016 était de vous donner la possibilité de faire deux mandats supplémentaires de 5 ans. Sauf à se substituer au constituant, en lui faisant dire ce qui lui plaît par sa force créatrice. Le juge ne saurait donc passer outre.

Enfin, il y a la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur la possibilité pour le président de la République de réduire ou d'augmenter son mandat. Contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, dans

sa décision n°1/C/2016, le Conseil constitutionnel, dans son considérant n°25, déclare clairement : « La sécurité juridique et la stabilité des institutions, inséparables de l'État de droit dont le respect et la consolidation, sont proclamées dans le préambule de la Constitution du 22 janvier 2001, constituent des objectifs à valeur constitutionnelle que toute révision doit prendre en considération, pour être conforme à l'esprit de la Constitution. » Dans le même sillage, soulignent les sages au Considérant 26 de la même décision, « pour la sauvegarde de la sécurité juridique et la préservation de la stabilité des Institutions, le droit applicable à une situation doit être connu au moment où celle-ci prend naissance. » Cela veut dire tout simplement, et le Conseil l'avait annoncé de manière très claire, qu'au nom de la sécurité juridique, le président de la République ne saurait diminuer son mandat de sept à cinq ans, ce qui serait une atteinte à la volonté des citoyens qui l'ont élu pour un septennat et non pour un quinquennat. Qui ne peut pas le moins ne peut pas le plus. Si la révision de 2016 devait aboutir à vous permettre de vous octroyer trois mandats, le Conseil qui a refusé une diminution du mandat n'aurait jamais pu l'admettre. C'est après tout une simple question de bon sens et de logique.

De la démocratie Le Sénégal est une vitrine de la démocratie en Afrique. Malgré les remous notés dans le pays depuis 2021, avec les multiples arrestations d'opposants, de journalistes et d'activistes qui font douter de plus en plus les convaincus, nous voulons croire que nous n'avons pas encore atteint un point de non-retour.

Nonobstant la montagne d'obstacles, il est encore possible de préserver notre pays d'une décadence de la démocratie et des libertés. Sauver ce qui peut encore l'être. Garant de la Constitution et de l'État de droit, le président de la République devait être en première ligne de ce combat permanent de la construction du rêve sénégalais. Hélas ! Les démons de la boulimie du pouvoir risquent de vous faire passer complètement à côté de la plaque alors que vous avez été témoin, il y a douze ans, du refus du peuple sénégalais d'accorder une troisième candidature à votre prédécesseur Abdoulaye Wade.

De l'indépendance à nos jours, ils sont nombreux les hommes et les femmes, des patriotes rompus, qui ont sacrifié leur vie pour donner au Sénégal cette image reluisante en matière de démocratie. En plus de soixante ans d'existence,

dans une Afrique très agitée, notre pays a non seulement vécu deux alternatives démocratiques (2000 et 2012), mais surtout il n'a jamais connu de rupture institutionnelle. Cette belle histoire pourrait recevoir un sacré coup de grâce, si jamais vous suivez la voie qu'essaient de vous tracer certains faucons arrivistes, plus soucieux de la préservation de leurs intérêts égoïstes que de la construction d'un pays véritablement émergent et démocratique, où il fait bon vivre.

Dans une démocratie, le respect de la Constitution, norme suprême, est fondamental. Mais au-delà du nécessaire respect des textes de droit prévus par nos corpus juridiques, il est aussi crucial de faire converger ou de relier ces textes aux valeurs, notamment au respect de la parole donnée. À considérer même que les textes prêtent à confusion dans leur lettre, quoi de plus normal que de recourir à l'esprit pour en saisir la quintessence. À ce propos, nous vous renvoyons, vous et vos collaborateurs, à vos nombreuses déclarations sur les implications de la révision constitutionnelle issue du référendum de 2016. Vous avez toujours clamé haut et fort votre volonté de réduire la durée du mandat présidentiel tel que formulé dans la charte

fondamentale du pays. Vos soutiens et vous avez battu campagne pour défendre un tel projet. Nul besoin de revenir sur tout ce que vous avez eu à dire à ce propos. Vous l'avez répété et écrit dans plusieurs documents accessibles. Rien ne saurait donc justifier aujourd'hui une volte-face.

Aussi, en aucune manière, le fait de briguer à nouveau le suffrage des Sénégalais ne peut constituer une avancée démocratique. Pis, cela risque de réveiller les vieux démons anti-démocratiques dont le Sénégal pensait s'être séparé depuis 2012. La démocratie ne peut se limiter à un contenu théorique ou à un éventail de gestes civiques ou encore à des déclarations folkloriques. Elle ne se réduit pas non plus à un ensemble de faits, concepts ou dates particulières, ni à un vague comportement social. La démocratie, c'est surtout une construction permanente de valeurs pouvant être partagées par l'ensemble des acteurs sociaux.

Aujourd'hui, tout porte à croire que vous serez en lice pour un troisième mandat. Votre récente déclaration en France, précédée par un « ni oui ni non » et d'autres actes comme l'interdiction à Dakar, en septembre 2022, du concert sur la

limitation des mandats, illustre votre volonté. Vos partisans dans les plus hautes sphères clament votre candidature et organisent des investitures, sans que nul ne vous entende freiner la machine.

Monsieur le président, nous vous appelons à jouer la carte de l'exemplarité et à poursuivre le grand chantier de la démocratie auquel le peuple sénégalais a foi.

L'histoire a montré que les forcings pour un troisième mandat et l'usure du pouvoir sont sources d'instabilité ou de rupture démocratique. Nous vous demandons de renoncer à cette tentative irresponsable et pernicieuse de nature à briser les piliers déjà fragilisés de notre jeune nation.

Signataires :

Ayoba FAYE, Rédacteur en chef de PressAfrik
Moussa NGOM, Coordonnateur de La Maison Des Reporters
Valdez ONANINA, journaliste, membre de La Maison des Reporters
Fana CISSÉ, journaliste Press Afrik
Mame Gor NGOM, journaliste
Oumy R. SAMBOU, journaliste freelance
Abdou Khadir SECK, journaliste Le Soleil
Diomma DRAMÉ, journaliste

Alioune Dissa PREIRA, journaliste GFM
Salif SAKHANOKHO, journaliste PressAfrik
Abdoulaye DIOP, journaliste Sud FM
Amadou Sabar BA, journaliste
Mady CAMARA, journaliste freelance
Oumy NDOUR, journaliste
Mamadou Oumar Moka KAMARA, journaliste
Le Soleil
Souleymane DIASSY, journaliste à La Maison Des Reporters
Hadiya TALLA, journaliste, Directeur de la Vallée Info
Mamadou SOW, journaliste à La Vallée Info
Assane FALL, journaliste
Le Soleil
Alioune Badara DIATTA, journaliste indépendant
Falilou MBALLO, journaliste Emédia
Katy MBENGUE, journaliste
Momar DIENG, journaliste
Ndèye Fatou Diery DIAGNE, journaliste
Abdoulaye MBOW, journaliste
Ibrahima BA, journaliste
Le Soleil
Abdou Khadre CISSE, journaliste
Ibrahima DIONE, journaliste
APA NEWS
Hawa BOUSSO, journaliste L'AS
Souveibou SAGNA, journaliste Kewoulo TV
Mor AMAR, journaliste
Enquête
Seydina Bilal DIALLO, journaliste L'AS

Adama GAYE, journaliste-écrivain
Pape SANÉ, journaliste/chroniqueur Walf TV
Moustapha DIOP, Directeur Walf TV
Pape Alé NIANG, journaliste
Directeur de Dakar Matin
El Hassane SALL, journaliste
Tribune
Dieynaba THIOMBANE, journaliste
Oumar dit Boubacar Wane NDONGO, journaliste
Omar FÉDIOR, journaliste
Amayi BADJI, journaliste
Moussa CISS, journaliste
Les Échos
Azil Momar LO, journaliste
Assane GUËYE, Walf TV
Samba DIAMANKA, journaliste
Le Soleil
Fatou NDIAYE, journaliste
Afia FM
Georges Nesta DIOP, journaliste
Walf TV
Abdou Aziz CISSE, journaliste
Abdourahmane DIALLO, journaliste à La Maison Des Reporters
Salmane Al Farisi SOW, journaliste
Mamadou Oumar BA, journaliste
Babacar NGOM, journaliste
Amadou DIOP, journaliste
Daouda SOW, journaliste
Moustapha DIAKHITÉ, journaliste
Habib FAYE, journaliste
Cheikh Hassana FALL, journaliste

Alassane Seck GUËYE, journaliste
Le Témoin
Amy KEITA, journaliste
Modou Mamoune FAYE, journaliste
Le Soleil
Sidy Djimby NDAO, journaliste
Les Échos
Abou SY, journaliste
L'AS
Mapaté NIANG, journaliste
Ouest TV
Babacar Touré MANDJOU, journaliste
Directeur de Kewoulo
Diégane Sarr, journaliste
Amy WANE, journaliste
P. Babacar NDOUR, journaliste
Biram FAYE, journaliste
Coordonnateur régional Médias à l'IPAO
Samba THIAM, journaliste
Babacar Francky Ba, journaliste
Elimane Sembène, journaliste
Onass Mendy, journaliste
Ibrahima BAKHOUM, journaliste-Formateur
Cheikh Saadbouh Fall, journaliste
Pape Sadio THIAM, journaliste, enseignant chercheur.
Abba DIEDHIOU, journaliste
Almamy Mamadou L. Sané, journaliste
Alioune Gueye -Journaliste
Sunulabel tv
Awa FAYE, journaliste
Moustapha CISSE, journaliste
Indépendant

OÙ EST PASSÉE BERNADETTE TOKWAULU AENA ?



Fille d'un Diplomate, juriste, écrivaine, cadre à la Société Nationale d'Électricité (Snel) devenue politicienne, Tokwaulu Aena est une de ces femmes qui forcent l'admiration et inspirent le respect dès le premier contact.

Depuis l'arrivée du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au pouvoir, à moins que je ne regarde pas bien la télévision, j'ai perdu ses traces vu qu'elle en s'affiche plus publiquement. Je ne lis plus ses chroniques.

Bref, elle n'est plus visible dans les rues de Kinshasa. Où est donc passée cette Dame de fer qui n'a pas sa langue en poche ?

Née à Kisangani, elle a fait une partie de ses études à Kinshasa avant d'aller les terminer à Lille en France où elle a obtenu un diplôme DEA. De retour au pays après ses brillantes études, elle est engagée en 1984 à la Snel où elle a gravi tous les échelons jusqu'à devenir Secrétaire Générale

et, plus tard, DGA.

C'est en 2016 qu'elle prendra sa retraite, après avoir passé 32 ans dans cette entreprise publique. Elle décida, par la suite, de s'engager en politique.

Je l'ai connu peu avant l'entrée de l'AFDL lorsqu'elle avait remplacé Monsieur Djo Bakali Sembe comme Secrétaire générale et, c'est à ce titre, qu'elle était devenue l'interface de l'Agence Temps Libre (ATL), ma structure événementielle et agence-conseil de la Snel. Cette collaboration m'a permis d'entretenir de très bonnes relations avec elle. En tant qu'écrivaine, elle publiait ses articles dans les colonnes de mon journal.

Elle est fille de l'Ambassadeur Tokwaulu qui était en poste au Mozambique. Ce dernier est décédé le 19 octobre 1986 dans le crash d'avion qui avait tué le Président mozambicain Samora Machel.

Après avoir été dans la Majorité Présidentielle, elle la quittera plus tard pour l'opposition, au moment où le Président honoraire Joseph Kabila s'attela à réviser la Constitution pour briguer un troisième mandat.

Originnaire de la province de la Tshopo (province qui avait connu des guerres récurrentes), elle avait finalement manifesté le désir de postuler comme candidate Présidente de la République. Gardet-elle toujours en tête la même ambition ? Son silence inquiète.

À 62 ans d'âge, Bernadette Tokwaulu Aena, en tant que femme battante, représente un modèle de réussite auquel la gent féminine devrait se servir en s'inspirant de son cursus académique et professionnel. Elle vit actuellement à Kinshasa avec sa mère et sa fille...

HC ELE IKABE Jean-Pierre

BONNE FÊTE DE L'INDÉPENDANCE ET DE CENTENAIRE DE KINSHASA



Le 30 juin 2023, la République Démocratique du Congo (RDC) totalisera 63 ans depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale.

Cette date n'est plus malheureusement célébrée avec faste. Depuis plus de 20 ans, toujours le même rituel et les mêmes discours qui tranchent nettement avec les réjouissances populaires auxquelles renvoyaient souvent cette date mémorable.

Le message à la nation du Président de la République prononcé à cette échéance, cristallise désormais l'intérêt général sur un de méditation qui commence à devenir ennuyeux.

Dans la foulée, d'autres déclarations émanant des Chefs des institutions et autres responsables politiques se relayent sur la chaîne nationale ramenant cette date historique aux seules déclarations politiques. La belle époque des défilés sur le boulevard du 30 juin et, plus près de nous, sur le boulevard Triomphal, est bien lointaine. Au lendemain du prochain 30 juin, la ville de Kinshasa totalisera 100 ans d'existence depuis qu'elle est devenue capitale par décret Royal du 1er juillet 1923. Des manifestations culturelles

et scientifiques vont, pendant un mois, meubler cet anniversaire.

Plusieurs manifestations sont, en effet, programmées notamment la remise d'une clé de la ville au Président de la République, le baptême ainsi que l'exposition d'un ouvrage de survol des 100 ans de Léopoldville (1923-1966) et de Kinshasa, partant de 1966 à nos jours.

Peu avant les deux célébrations historiques, la ville honorera les pêcheurs, le 24 juin, à la cité des pêcheurs à Kinkole, dans la périphérie Est, à travers la sempiternelle fête des poissons.

Toujours à cette date, l'opposition sera à la place Sainte Thérèse pour un grand meeting et, dans la soirée, deux leaders vont s'affronter à distance, de part et d'autre du fleuve Congo, en l'occurrence, Roga Roga et Ferré Gola. Ce dernier, ancien sociétaire de Wenge Musica MM, entend entrer dans l'histoire en défiant le Stade des Martyrs (80.000 places).

Une gageure pour Jésus de Nuances plus que jamais déterminé à faire bouger les

lignes dans un contexte musical rythmé par une concurrence rude et âpre. Il aura cependant maille à partir avec d'autres leaders de sa génération en passe de se produire à cette échéance à l'instar de Didier Lacoste annoncé vers la Tshangu. Un duel en perspective pour ces deux anciens collègues ayant aiguillé jadis leur talent aux côtés de Werrason.

Sur le plan politique, la semaine va s'ouvrir avec le dépôt des candidatures à la députation nationale. L'enregistrement des futurs candidats à ce niveau de scrutin est fixé du 26 juin au 15 juillet 2023.

Entretemps, les parlementaires sont en vacances, sans avoir traité la fameuse loi Tshiani dite de «Père et de Mère» qui continue à faire jaser dans l'opinion.

Bonne fête de l'indépendance à tous.

HC Jean-Pierre EALE IKABE

IBRAHIM MONKHA ALIAS MONIB PRODUCTION: SANS NOUS DEPUIS CINQ ANS!



La vie est faite des arrivées et des départs. Toute séparation vient toujours avec son lot des douleurs. Nous voici à nouveau contraints de faire face à l'hydre mortifère, comme une loi de séries, tel un épervier fonçant sur une proie préalablement identifiée.

La nouvelle de la mort de Monib s'était abattue comme un couperet sur nos têtes. C'était dans la nuit du dimanche 3 juin 2018 que nous l'avions apprise. La levée de son corps de l'hôpital du Cinquantième est intervenue le mercredi 20 juin 2018 pour une exposition à la Fikin. Flash-back ...

C'est vers la fin de 1989 que j'ai fait sa connaissance. Il fréquentait Mapasa, la cousine de mon épouse

qui est devenue par la suite sa conjointe et mère de ses trois filles.

Lors de nos rencontres, il me disait « Grand Maître » (c'est comme ça qu'il aimait m'appeler) ; « je veux devenir comme toi, Producteur ». Et, il n'a pas tardé à franchir le cap. Durant les grandes vacances de 1990, il démarre ses productions avec Ngadiadia et son groupe Chic Choc Loyenge. La mayonnaise prend et ça marche.

Pour être en règle, il crée son agence le 3 octobre 1991 qu'il baptise « Monib Production » en qui le monde du show buzz va désormais l'identifier. Pour ceux qui ne le savent pas, Monib c'est simplement une contraction de son nom de famille «

Monkha » et celui de musulman « Ibrahim ».

Avec la création de sa structure, il multiplie des productions avec des grands ensembles musicaux du pays, notamment Zaïko Langa-Langa, Wenge Musica, Viva-la-Musica et des groupes de théâtre ainsi des petits orchestres de quartiers. Il concentre d'abord ses activités aux quartiers de son enfance, Mombele et Yolo. C'est la consécration !

Monib est connu et possède un carnet d'adresses. Suite au succès de ses productions, il signe un contrat en 1995 avec Bracongo et devient incontournable dans le domaine de la production musicale.

À la même année, il fit son entrée dans l'Asbl « Bana Kin » faisant fi des statuts régissant le fonctionnement de cette association. En effet, de part ses origines, il ne pouvait pas en être membre car, bien que né à Kinshasa, il était un Mutéké de souche. C'est l'une des raisons qui ont fait qu'il vivait toujours dans les périmètres du quartier Mombele.

Plusieurs années plus tard, il aménagea à l'ex Camp Sito, l'actuel Camp Kauka, où il vivait avec toute sa famille. Au début l'année 2000,

il met en sourdine les productions musicales pour s'intéresser à la facilitation des voyages, à l'obtention des visas et à la production des pièces de théâtre qu'il vend en Europe. Il se découvre alors d'autres aptitudes. Un touche-à-tout professionnel en somme.

« À cœur vaillant, rien d'impossible », dit-on. Toujours clairvoyant, il s'est engagé aussi dans la transformation des bois (semi-industrielle). À un moment de sa vie, précisément en 2005, il monta un journal et c'est avec plaisir que je lui avais cédé de l'espace à mon bureau de l'ex Grand-Hôtel. Membre de Wenge Musica Maison-Mère depuis sa création, il a été Responsable du Marketing avant de devenir Secrétaire Général.

Monib est décédé à l'âge de 54 ans de suite d'une longue maladie qui l'avait cloué au lit pendant plus de deux ans. Je te pleure encore aujourd'hui, aussi loin que je ressasse les souvenirs de bons moments passés ensemble. Tu es toujours présent dans ma mémoire mon petit-frère.

Repos éternel dans le Royaume divin.

HC EALE IKABE Jean-Pierre

LE TONITRUANT MBUTA MASHAKADO : 12 ANS DÉJÀ ! (10 MARS 1952 - 22 JUIN 2011)

De son vrai nom Dieudonné Samuel Mpoyo Nzolantima, était d'abord un chanteur Pop à la création de Zaïko Langa-Langa, il excellait dans les interprétations d'Otis Redding et de James Brown, d'où son sobriquet de Yaya Brow. Il a été repéré par le dénichéur des talents, le fondateur de Zaïko Langa Langa DV Moanda. À ses débuts, il était relégué à la dernière place en ouverture des concerts de Zaïko. Il s'est fait connaître au début à travers la Pop Music dont il était le véritable Show man au cours de ses premières années dans Zaïko. C'était un danseur hors pair, un show man époustouffant, une bête de scène. Les anciens se souviennent de ses prestations au cours desquels il s'appliquait avec succès à faire une musique proche de celle de James Brown dont il reproduisait fidèlement toutes les acrobaties de danse. De 1970 à 1974, Zaïko Langa Langa était reparti en plusieurs divisions décroissantes, il ne faisait pas partie des ténors, il était pratiquement à la queue. En décembre 1974, Zaïko Langa Langa enregistre sa première défection, Papa Wemba, Mavuela Somo, Bozi Boziana et Evoloko Lay Lay quittent le groupe pour former Isifi Lokole. Mbuta Brow Mashakado fait sa reconversion, de la variété rythmique, il devient chanteur typique. Il s'entoure des meilleurs

chanteurs, le très méticuleux Jossart Nyoka Longo, Bimi Ombale, Lengi Lenga et Likinga. Le succès est immédiat. Il explose réellement lors de leur prestation à la télévision en 1975, le public découvre l'iconoclaste, ce spectacle marquera les esprits. Avec Jossart Nyoka Longo, Bimi, Likinga et Lengi Lenga, il rencontre le succès avec Beli Mashakado -une chanson dédiée à la mère de ses 4 enfants- et puis la gloire l'année suivante. Les tubes colossaux s'enchaînent à un rythme effréné, l'impétueux Yaya Brown fait oublier le bouillant Evoloko Lay Lay, il est au top de sa carrière, ses performances scéniques sont de véritables spectacles. Sa prestation à la Voix du Zaïre avait marqué les esprits, les Zaïrois découvrent du « Moonwalker », cette façon de danser en patinant à reculons popularisé par Michael Jackson. Au sommet de sa gloire, le tempétueux et trouble-fête Mbuta Mashakado aura du mal à se plier à la discipline de l'austère Jossart Nyoka Longo, en 1976, il découvre qu'il ne fera pas partie d'une tournée africaine, blessé, il quitte Zaïko pour intégrer l'orchestre Yoka Lokole. Il aurait été à l'origine du départ de Papa Wemba dans Yoka Lokole. C'était au cours d'un concert au bar « Type Ka » à



Kinshasa que Mbuta Mashakado se passera pour le véritable tombeur de Papa Wemba, par un renvoi en public. En Janvier 1977, il est retenu par Tabu Ley pour faire partie de l'orchestre national du Zaïre qui a pris part au Festival mondial des arts nègres de Lagos (Nigéria). Il fera la Une des journaux le lendemain. Au retour de l'orchestre National à Kinshasa, Mbuta Mashakado sera exclu de Yoka Lokole par Mavuela Somo. Il regagne Zaïko Langa Langa lors d'un concert public à la Fikin. Après un long exil en Europe, Mbuta Mashakado décide de rentrer au pays. Il s'éloigne de la musique, il crée une entreprise d'électricité et de froid (Monobloc et Split système). En 1988, il joue dans

Zaïko Familia Deï qu'il quittera deux ans après. Il intègre l'entreprise Dispromalt de son frère aîné Bonaventure, comme directeur. Les derniers temps de sa vie furent épouvantables. Des rumeurs circulaient sur son état de santé, il reconnaît Dieu et prêche la bonne parole. Jusqu'à sa mort, il occupait le poste de président interfédéral du Mouvement du peuple congolais pour la République (MPCR) au niveau de la ville de Kinshasa. Fils d'un riche homme d'affaires, il s'est éteint après une longue maladie, en Afrique du Sud, le 22 juin 2011. Jeanclaude Mombong

TÉLÉ 50, TREIZE ANS DÉJÀ!



Lancé en marge du Cinquantenaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo en 2010, cette chaîne de télévision que dirige de mains de maître Jean Marie Kassamba, est venue apporter un plus dans l'espace médiatique Kininois en particulier et de la RDC en général.

Avec Télé 50, les kinois ont pu découvrir la qualité de l'image et du son ainsi qu'une autre manière de faire l'habillage. À cela s'ajoutent un programme avant-gardiste et une présentation tout à fait différente inspirée des chaînes occidentales.

L'excellence, pour tout dire, guide cette télé et fait d'elle un modèle dans le paysage audiovisuel

congolais avec, à la clé, un professionnalisme qui tranche avec la sécheresse ambiante de l'univers médiatique congolais.

Malgré sa ligne éditoriale anciennement proche du pouvoir et aujourd'hui centriste, Télé 50 conserve néanmoins les fondamentaux du journalisme en tant que creuset de l'information vérifiée et bien recoupée. Elle livre, encore et toujours, la bonne information et reste agréable à regarder.

Il y a pas longtemps, en séjour à Paris, j'ai pris un grand plaisir à regarder la brillante prestation de Reddy Amisi qui n'était pas sans rappeler «Fauteuil blanc» de Koffi Olomide, une référence.

E-journal en ligne saisit l'opportunité des 13 ans d'existence de Télé 50 et de son appendice, la Radio 50, pour souhaiter, à leurs équipes respectives ainsi qu'au DG Jean Marie Kassamba, un joyeux anniversaire.

Je n'oublie pas le Promoteur Moïse Ekanga ainsi que l'initiateur du projet et équipementier Angelo Parenti.

Aux uns et aux autres, E journal leur présente ses meilleurs vœux de succès et de longévité.

Merci de faire, encore et toujours, confiance à la Télé autrement.

HC Jean Pierre Eale Ikabe

FERRÉ GOLA A FAIT CARTON PLEIN AU SDM



L'artiste musicien Ferré Gola dit "Jésus de nuances" s'est produit le samedi 24 juin 2023 au stade mythique des Martyrs. Minimisé par certains mélomanes de ne pas être en mesure de remplir cette enceinte sportive mais Ferre Gola a su démontrer le contraire en faisant le carton plein depuis le milieu

de la journée avec un public respectueux jusqu'au soir où il est monté sur le podium. Avec sa belle voix angélique il a harangué son public avec ses récents tubes à succès. Cette production fait polémique sur la toile congolaise en ce qu'elle rivalise à celle de Fally Ipupa l'an dernier où l'on avait dénombré plusieurs pertes

en vies humaines et plusieurs casses. Ce qui n'était pas pour le natif de Wenge Musica maison mère de Werrason.

Toutes nos félicitations à l'artiste.

100 % RUMBA



LEOPOLDVILLE KINSHASA CAPITALE

*fête
ses 100 ans*

D'hier à aujourd'hui

